

Avignon, le 17 août 2026

VIGILANCE FEUX DE FORÊTS - RISQUE D'INCENDIE

Interdiction d'accès et de circulation pour la journée de demain, 18 août 2026, à l'ensemble des massifs forestiers du Vaucluse (à l'exception du Mont-Ventoux)

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d'incendie de forêt est jugé très sévère.

Par conséquent, en application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023, **l'accès à l'ensemble des massifs forestiers du Vaucluse (à l'exception du Mont-Ventoux) est interdit toute la journée de demain, mardi 18 août 2026**, sauf pour :

- les sites bénéficiant d'une dérogation ;
 - les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique ;
 - la réalisation de travaux, seulement autorisés le matin de 5h00 à 13h00.
- Chacune de ces activités est soumise à des mesures de sécurité renforcées.

Sont ainsi concernés les massifs suivants :

- Enclave des Papes
- Bollène-Uchaux
- Dentelles de Montmirail
- Rasteau Cairanne
- Collines des pays Voconces
- Plaine du Comtat
- Vallée du Rhône
- Petit Luberon
- Monts de Vaucluse
- Vallée d'Apt
- Grand Luberon
- Collines de Basse Durance

Information du public pour l'accès aux massifs exposés aux risques feux de forêts :

- **cartographie des massifs ouverts/fermés** : www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/ ou site internet de l'État en Vaucluse www.vaucluse.gouv.fr
- **borne d'information téléphonique** : 04 28 31 77 11

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

Tél : 04 88 17 80 38

@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

Attention !

Il est rappelé à chacun qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers pour lesquels l'accès reste autorisé. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :

- interdiction de fumer ;**
- interdiction d'allumer du feu ;**
- ne pas circuler et/ou stationner même temporairement sur les pistes DFCI qui sont réservées aux secours ;**
- en cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.**